

Adresse au Président de la République et aux parlementaires pour limiter le port du voile, atteinte à la dignité des femmes

Adresse de citoyennes et citoyens au Président de la République et aux Parlementaires pour limiter le port du voile, atteinte à la dignité des femmes

Aujourd'hui, dans notre Etat de droit, certaines personnes tentent de pervertir l'esprit des lois, en portant atteinte à la fois aux principes de laïcité et de neutralité de l'espace public et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, dans l'espace public, de plus en plus de fillettes et de jeunes filles mineures portent ce marqueur de discrimination sexuelle qu'est le voile, manifestation archaïque de l'oppression des femmes. De plus en plus de femmes sont enveloppées dans une burqa qui les cache entièrement. Ces tenues ont un sens : elles sont là pour maintenir l'enfermement des femmes afin que même dehors, elles restent « dedans ». On vole leur identité à ces ombres non identifiables.

L'offense ne s'arrête pas là. Ces femmes portent atteinte à la dignité de l'ensemble des femmes et des hommes. Exhiber de telles tenues, censées les protéger et les garder « pures », revient à renvoyer les autres femmes à leur « impureté ». Elles mettent en danger les jeunes filles, qui veulent respecter les valeurs de laïcité et d'égalité. Elles poussent l'impudeur et la provocation jusqu'à se porter partie civile contre celles qui refusent ce stigmate, rougi par le sang des

femmes violées, fouettées, égorgées, lapidées, parce qu'elles ont refusé de le porter.

Considérant contre l'évidence, contre l'histoire, contre l'actualité, que le voile n'est qu'une expression de la liberté religieuse, un tribunal d'Epinal a condamné à de la prison, avec sursis, en octobre pour « discrimination religieuse », la propriétaire d'un gîte qui avait demandé d'ôter, dans les parties communes, ce symbole de l'oppression des femmes. La liberté d'expression d'une citoyenne soucieuse de respecter la neutralité de l'espace public est sanctionnée. Une femme qui affiche volontairement un signe ostensible de discrimination, le voile, est reconnue comme « victime » de discrimination ! Où est la réciprocité dans le droit des individus ? Par quelle aberration, en est on arrivé là, dans une république laïque ?

Le foulard islamiste, étendard d'un fanatisme qui tente d'envahir des espaces et des esprits, est clairement une atteinte à la dignité des femmes. La commission Stasi, les rapports d'inspecteurs généraux, ont montré les troubles à l'ordre public engendrés par les demandes dérogatoires aux principes républicains.

Tolérer qu'il s'impose à des femmes de se dissimuler dans l'espace public contrevient gravement au principe d'égalité en droit entre les hommes et les femmes. L'assujettissement volontaire de certaines de ces femmes entièrement voilées n'a rien à voir avec la liberté de choix qu'elles revendiquent. Par contre il est un camouflet pour les femmes qui tentent de se libérer du même assujettissement et qu'on renvoie à un passé douloureux. Enfin accepter l'endoctrinement des enfants porte atteinte aux droits des enfants.

Aujourd'hui, l'appareil législatif paraît insuffisant face aux pressions exercées pour imposer des pratiques en totale contradiction avec les principes républicains. Des lois ont permis d'interdire « le lancer de nains », même si des nains

étaient d'accord pour être considérés comme des objets, des lois ont permis d'interdire le bizutage, même si les étudiants étaient majeurs et « consentants ».

La loi de 2004 sur les signes religieux à l'école qui a permis de protéger les fillettes et jeunes filles dans l'espace scolaire, montre ses limites. Il faut l'étendre aux universités et aux établissements publics d'enseignement supérieur. Laisser le choix aux conseils d'administration crée des situations conflictuelles sur des questions qui n'ont rien à voir avec les missions de l'université. Il faut l'étendre à l'espace public pour certaines catégories de la population, les fillettes, et pour certaines tenues, qui dissimulent entièrement les femmes, telles la burqa.

Nous, citoyens et citoyennes, demandons au Président de la République et aux parlementaires de légiférer pour faire respecter nos principes fondamentaux de laïcité et d'égalité des sexes, garants de la paix civile

[<http://www.halteauvoile.fr>-><http://www.halteauvoile.fr>]

Les premiers signataires : **Michèle Vianès**, présidente de Regards de Femmes, **Anne Zélenky**, présidente de la ligue du droit des femmes, **Annie Sugier**, présidente de la ligue internationale des femmes, **Pierre Cassen**, animateur de Riposte Laïque.

Yvette Roudy, ancienne Ministre, Présidente de l'Assemblée des femmes, **Corinne Lepage**, ancienne Ministre, Présidente de Cap 21, **Françoise Hostalier**, ancienne Ministre, députée, **Jean-Robert Ragache**, ancien Grand Maître du Grand Orient de France, **Nadia Amiri**, responsable d'Histoires de mémoires, **Pascale Crozon**, Députée, **Catherine Quéré**, Députée de Charente Maritime, **Jacques Myard**, Député, **André Gerin**, Député, maire de Vénissieux (Rhône), **Nicolas Dupont-Aignan**, Député, maire de Yerres (Essonne), **Marc Dolez**, Député, **Robert Redeker**, philosophe, **Philippe Esnol**, conseiller général des Yvelines,

maire de Conflans-Sainte-Honorine, **André Bercoff**, écrivain, journaliste, **Olga Trostiansky**, Maire adjoint Paris, **Saïd Ould-Khelifa**, Cinéaste, **Maryam Youssefi**, militante féministe, **Mohamed Pascal Hilout**, initiateur du Nouvel Islam en France, **Kébir Jbil**, Président de l'UFAL, Strasbourg, **Halim Akli**, Militant laïque en Algérie, **Sabine Salmon**, Femmes solidaires, **Bernice Dubois**, Conseil européen des fédérations Wizo, **Jean-Paul Brighelli**, enseignant, écrivain, **Malka Marcovich**, historienne, consultante internationale droits des femmes, **Evelyne Rochedereux**, Présidente de CIBEL, **Simon Blumental**, Président d'Algérie ensemble, **Stéphane Arlen**, Président de l'association Faire Le Jour, **Brigitte Bré Bayle**, Présidente de l'Ufal d'Aix-Marseille, **Françoise Pelissolo**, militante féministe, **Louis Chagnon**, chargé de recherche, **Robert Albarèdes**, porte-parole des « Laïques en Réseau », maire honoraire (13850 Gréasque), **Juliette Minces**, Ecrivain, **Micheline Montot**, vice présidente du Comité du Vendômois de Défense de la Laïcité, **Frédéric Bard**, Président de Collectif Respect, **Jean Michel Reynaud**, Conseiller Economique et Social, **Christine Tasin**, Présidente de l'Ufal du Poitou-Charentes et militante du MRC, **Claude Jean Lenoir**, Président du cercle Condorcet Voltaire du pays de Gex et de Genève, **Pierre Baracca**, président de l'Ufal de Lille, **Maguy Girerd**, Présidente de Talents de Femmes, **Farida Gaëlle Kadi**, militante anarcha-féministe, **Alice Braitberg**, sociologue, **Philippe Granarolo**, philosophe, **Jean Luc Garnier**, Conseiller Economique et Social, **Suzy Candido**, Présidente de l'UFAL de Toulouse, **Genovefa Etienne**, ESISC, **Huguette Chomski Magnis**, responsable associative, **Rosa Valentini**, trésorière de l'UFAL du 78, **Maurice André**, Amis de la Laïcité en Conflent 66, **Harold Grenier**, syndicaliste, **Laurence Vuillemot**, initiatrice de la pétition « Pour une laïcité pleine et entière », **Yves Pialot**, Président du « Cercle de Défense de la Laïcité » (34 – Saint Jean de Védas), **Jean-Marc Tagliafferi**, responsable associatif, **Alain Saubert**, Président CFE CGC 06, Conseiller Economique et Social, **Jean-Claude Jullien**, membre de « L'Observatoire de la Laïcité du Pays d'Aix en Provence », **Jean-Claude Santana**, Ufal

Rhône, **Antoine Thivel**, militant laïque, Simon Midal, président de COL, **Paule Segal**, militante féministe, **Odile Vernhet-Parrimond**, militante féministe, **Mireille Kukawka**, conseillère municipale de Paris, **Léon Tourtewitch**, militant laïque, **Jean Cantel**, libre penseur, **Anne Leroy**, femmes en colère, psychologue, **Mireille Popelin**, secrétaire de l'UFAL du Rhône, **Françoise Flamant**, auteure, réalisatrice, **Jacques Delemontez**, Président de l'UFAL 21 et penseur Libre, **Serge Goldberg**, Président Comité MRAP Saintes 17, retraité, **Jocelyn Bézecourt**, responsable du site atheisme.org, **Josette Imbert**, Directrice d'école publique retraitée, ancienne conseillère municipale déléguée aux droits des femmes de Villeurbanne, **Hubert Sage**, Président de L'UFAL Isère, **Mireille Mavrides**, conseillère municipale PCF de Marseille, **Thierry Kopernik**, Président UFAL 67, **Philippe Isnard**, responsable du site laicite.biz, **Nista Lew**, enfant Vel d'hiv 1942, **Philipe Caza**, auteur de bande dessinée, **Louis-Jean Quivrin-Jeu**, vieillard à la retraite ... 85 ans.